

PROCES-VERBAL de la séance du 8 décembre 2020

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale, de Monsieur Damien Morand, directeur du bureau d'ingénieurs Sabert SA à Rolle, et de Monsieur Benoît Cornut du Journal de Morges. Monsieur le Président informe les conseillers qu'ils peuvent se servir de l'installation de sonorisation.

1. Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 61 membres sont présents sur 93 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a deux modifications d'ordre chronologique à faire sur l'Ordre du jour. Au point numéro 7 : Budget 2021, le préavis municipal est 04/2020 et non pas 03/2020. Au point numéro 8 : Réfection du chemin du Brisecol et de la Route de St-Prex, DP.28, le préavis municipal est 05/2020 et non pas 04/2020. La Municipalité a été informée au préalable et les documents officiels seront corrigés.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un demande une modification de l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

3. Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune demande d'assermentation. Il demande si quelqu'un dans la salle désire être assermenté. Ce n'est pas le cas.

5. Communications du bureau

Monsieur le Président a reçu une lettre de la secrétaire du Conseil général, Madame Lauren Blanc, et en donne lecture. Elle ne se représentera pas pour la législature 2021-2026. Elle est applaudie par l'assemblée pour le travail réalisé jusqu'ici.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur Mark Wings annonce que l'ensemble de l'exécutif se présentera à l'élection à la municipalité du 7 mars 2021. Tous sont motivés à poursuivre leur travail et souhaitent mener à bien les tâches qui les attendent à tous les niveaux. La municipalité a donc décidé de présenter une liste commune aux élections.

Monsieur le Syndic informe les conseillers que la secrétaire du Greffe municipale, Madame Cindy Hofmann, a donné son congé pour la fin-février 2020. Les raisons de son départ sont un engagement à 100%, ce que Lully ne pouvait pas lui offrir, ainsi qu'une proximité entre son lieu de vie et la nouvelle commune.

Monsieur le Syndic dit que la municipalité souhaite poursuivre le travail entamé avec le projet de schéma directeur, présenté au Conseil général le 11 juin 2018. L'objectif était de réaliser un schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des espaces publics destiné à servir de plan de référence à tous travaux futurs de réfection ou de mise en valeur du domaine public communal.

La Municipalité souhaite former un groupe de travail de 7 personnes dans l'objectif de proposer une vision du cœur de Lully basée sur le schéma directeur. Il demande à toutes les personnes intéressées de se manifester auprès de Monsieur le Président ou de lui-même.

Monsieur Mark Wings informe l'assemblée que la commune s'est équipée d'un défibrillateur, situé à gauche de l'entrée de la maison de commune. La Municipalité espère bientôt faire une présentation de son fonctionnement.

Monsieur le Syndic informe les conseillers qu'ils peuvent télécharger une application sur le site internet de la commune qui fournira toutes les informations utiles sur la commune par notifications.

7. Préavis municipal No 04/2020 : Budget 2021

Monsieur Marc Genton présente le budget 2021 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation. Il explique que c'est un budget de fonctionnement sauf pour le 340.318 qui alloue CHF 10'000 en faveur de la biodiversité et le 440.318 (Mobility). Ce dernier est inscrit dans le projet Région Morges et demande une adhésion de minimum deux ans.

Monsieur Marc Genton remarque que nous sommes dans une période de crise mais qu'il ne faut pas dramatiser. On ne connaît pas tous les éléments dans cette période d'incertitude mais il n'y a pas de catastrophes. On doit rester prudent mais toujours aller en avant.

Monsieur Marc Genton met en garde sur de futures dépenses. Les infrastructures de la commune auront besoin de travaux coûteux de même que le réseau d'assainissement. Il y a une infiltration d'eau dans les conduites par des failles dans la structure. Trop d'eau claire arrive à la STEP. Lors des intempéries plus brèves et plus intenses aujourd'hui, les canalisations, vieilles de 50 ans, arrivent à saturation.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet. Il relève que les charges qui sont du ressort de la commune sont gérées et maîtrisées.

Néanmoins, malgré une stabilité entre le budget 2020 et celui de 2021, il y a un excédent de charges. Par exemple pour les rubriques 110.317 et 110.3172, la commission de finances est d'avis que cette présentation pourrait restreindre la marge de manœuvre de la Municipalité du fait que ces montants deviennent affectés à une destination spécifique.

La commission propose la suppression des rubriques 340.318 et 440.318.

- 1) Rubrique 340.318 : Domaines et bâtiments /Environnement et aménagement paysager. Elle demande une augmentation dans le budget de CHF 10'000.-. Les compléments d'informations reçus de la Municipalité n'ont pas permis à la commission de se forger une image précise de l'utilisation de ce montant. En conséquence et au vu de la prudence à porter sur les finances de la commune, elle émet une réserve sur ce nouveau montant de CHF 10'000.- qui représente ¼ de point d'impôts et qui pourrait devenir pérenne pour les exercices futures.
- 2) Rubrique 440.318 : Honoraire de CHF 13'000.- pour une place de parc avec une voiture Mobility en 2021 avec un contrat de minimum deux ans. La commission de finances émet une réserve sur ce poste qui engagerait les finances de la commune au-delà de l'année 2021. Quelques interrogations de la commission a eu d'autres interrogations sont 1) combien d'habitants sont utilisateurs de Mobility? 2) un délai de deux ans serait trop court pour faire une vraie évaluation de son utilité? 3) Aurait-on une voiture trop peu polyvalente pour les besoins de l'utilisateur? 4) Quel rôle doit prendre une collectivité communale envers une société telle que Mobility et quelle est la limite de subventionnement pour ce type de prestations?

Au vu des réserves émises ci-avant, au vu du caractère non impératif et afin de laisser le temps à la réflexion, la commission de finance propose que le Budget 2021 soit amendé. Amendement : la suppression des rubriques 340.318 et 440.318 pour le montant dévolu au projet Mobility.

Monsieur Vincent Chabloz demande à la Municipalité si elle voudrait répondre à ces sujets.

Monsieur Mark Wings porte quelques précisions sur le point 440.318 pour le montant dévolu au projet Mobility. Il est possible de louer par internet une voiture à tarifs horaires. C'est un système d'auto-parcage et qui s'adresse aussi aux personnes sans véhicule. C'est une réflexion sur le choix individuel. Et l'on n'a pas tous les mêmes besoins. Le contrat avec la commune serait pour deux ans et le coût est subventionné jusqu'à CHF 30'000.- par année par Région Morges. Il y a aussi la possibilité d'une voiture hybride.

Monsieur Jean-François Rubin apporte quelques précisions sur le point 340.318 pour la biodiversité. Il y a des actions que l'on peut faire pour améliorer la biodiversité de la commune et la Municipalité voudrait profiter des travaux nécessaires pour faire des projets tels que planter une prairie fleurie. Ce n'est jamais le bon moment d'investir dans la biodiversité d'une commune mais au bout d'un moment, c'est le moment. Monsieur Rubin relève que voter OUI serait un geste politique fort – que Lully applique et tient compte de la biodiversité. Elle sera ancrée dans la politique de la commune.

Monsieur Jean-François Rubin dit à l'assemblée qu'avec cet amendement de la commission des finances, on a l'obligation de dire OUI ou NON pour les deux rubriques, ce qui n'est pas démocratique.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le budget 2021 et son amendement.

Madame Marianne Rubin propose que le Conseil sépare les deux projets pour ne pas voter sur les deux rubriques en même temps.

Monsieur le Président répond que l'amendement est proposé comme tel avec les deux rubriques. On refuse ou l'on accepte l'amendement.

Madame Marianne Rubin relève que les conseillers n'ont pas été informés de cet amendement avant la séance.

Madame Christine Walker acquiesce et demande si l'on peut voter sur le demi-amendement ?

Monsieur Vincent Nicod pose la question d'un éventuel refus du budget pour donner le temps de séparer l'amendement. Il propose une suspension de séance.

Monsieur Eric Briand relève que l'on ne veut pas refuser le budget et fonctionner sans budget au début de l'année 2021, ce qui serait inconfortable.

Monsieur le Président dit qu'il faudrait choisir.

Monsieur Michaël Tasev demande si l'on peut poser un amendement en séance ?

Monsieur le Président répond que non. Il doit être posé avant la séance.

Monsieur Benedikt Schwartz dit que le Conseil général devrait avoir l'autorité de changer l'amendement.

Monsieur Jérôme Livet dit que la commission de finances a relevé deux éléments dans leur rapport. Pendant la séance ce soir, Monsieur Jean-François Rubin a fourni des explications sur l'usage de l'argent dans la biodiversité et cela pourrait donner aux conseillers une année de réflexion pour le prochain budget.

Monsieur Vincent Chabloz propose que la commission de finances retire un des amendements ou qu'elle les sépare.

Il y a une suspension de séance du Conseil général pendant 5 minutes. Les membres de la commission de finances se retirent pour discuter.

Monsieur le Président reprend la séance du Conseil général.

Monsieur Jérôme Livet dit que la commission de finance a séparé les deux amendements et que l'on peut voter sur chacun séparément.

- 1) Un amendement pour la suppression de la rubrique 340.318
- 2) Un amendement pour la suppression de la rubrique 440.318 pour une voiture Mobility

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le budget 2021.

Monsieur Thierry Blanc demande si la Municipalité dispose d'une projection au 31 décembre des comptes 2020?

Monsieur Marc Genton répond par la négative car les données du canton ne seront fournies que tardivement, au printemps 2021.

Monsieur Thierry Blanc demande s'il est habituel que le Conseil vote le taux d'imposition avant de voter le budget, c'est-à-dire sans avoir une vue d'ensemble ?

Monsieur Marc Genton répond que le Canton exige que l'on ait voté le taux d'imposition avant le 31 octobre alors que la date pour le budget de la commune est le 15 décembre.

Constatant que le budget présenté est déficitaire, Monsieur Thierry Blanc demande quelle est la politique suivie par la municipalité en matière budgétaire et quelle est sa marge de manœuvre ?

Monsieur Marc Genton répond que présenter un budget de fonctionnement déficitaire n'est pas un choix de la Municipalité car elle n'a aucune marge de manœuvre en matière budgétaire. Rien de neuf n'est proposé.

Madame Christine Walker dit être surprise que la commune doive payer pour Mobility car c'est un service que l'on met à disposition à la population.

Monsieur Mark Wings répond que Mobility propose un service et nous payons pour pouvoir profiter de ce service. C'est une incitation à la population. On achète une voiture à CHF 16'000, services, pneus, assurance tous compris. Cinq communes feraient un investissement dans Mobility. C'est un investissement tel qu'un leasing. L'utilisateur paie la taxe plus le nombre de kilomètres.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée vote sur le premier amendement, soit la suppression de la rubrique 340.318.

Refusé à une large majorité, 52 voix ; Accepté à 8 voix, 1 abstention

L'assemblée vote sur le deuxième amendement, soit la suppression de la rubrique 440.318.

Accepté à la majorité, 32 voix ; Refusé : 19 ; 7 abstentions

Le Conseil passe au vote pour adopter le budget amendé 2021.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 8 décembre 2020,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'adopter le budget amendé pour l'année 2021 tel que présenté par la Municipalité. Adopté à une large majorité, 5 abstentions.

8. Préavis municipal No 05/2020 : Réfection du Chemin du Brisecol et de la Route de St-Prex DP.28

Monsieur Eric Rondot présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Madame Claire Mayor. La commission propose à l'unanimité de refuser le préavis 05/2020 : Réfection du Chemin du Brisecol et de la Route de St-Prex DP.28.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Werner Kuert demande si c'est judicieux de faire cette route maintenant en vue de l'aménagement de la route nationale RC1 ? Elle sera détruite par l'augmentation de circulation.

Monsieur Mark Wings dit que l'on commencera les travaux pour le RC1 en 2026 au plus tôt.

Madame Lise Cretegnny dit que cette route est dangereuse pour les vélos. Il y a de grands trous et les voitures roulent trop vite. On ne peut pas attendre.

Madame Antoinette Gfeller demande à la Municipalité de se positionner après avoir entendu le rapport de la commission ad hoc.

Monsieur Eric Rondot dit qu'il est difficile de tronçonner le projet. Néanmoins, la Municipalité pourrait l'adapter en reprenant certaines remarques de la commission ad hoc.

Monsieur Damien Morand, directeur du bureau d'ingénieurs Sabert SA à Rolle, dit que la zone a besoin de stabilisation. On va enlever le revêtement pollué. Il y a une multitude de couches. En ce qui concerne la Route de

St-Prex, on veut augmenter le coffre puis mettre un revêtement. Dans la zone en jaune, il faut purger car la situation va s'empirer. On pourrait faire du colmatage sur les fissures.

Monsieur Eric Rondot demande à Monsieur Damien Morand si l'on a la possibilité de supprimer la partie Brisecol ?

Monsieur Damien Morand répond qu'il devrait réétudier le dossier.

Monsieur Eric Briand remarque que sans décision claire, l'expert coûtera plus cher chaque fois.

Madame Nathalie Michel demande si l'on peut installer un panneaux « bordiers autorisés » ?

Monsieur Eric Rondot répond que l'on peut faire la demande à la DGMR, Direction générale de la mobilité et des routes vaudoise.

Monsieur Philippe Hartmann dit que dans le préavis, on peut séparer les éléments pour faire une économie d'un tiers du coût, ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur Gabriel Risse demande le délai pour faire un nouveau projet dans le cas d'un refus du préavis actuel ?

Monsieur Eric Rondot dit que l'on pourrait avoir un préavis en automne 2021 pour faire des travaux en 2022.

La parole n'est plus demandée. Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 04/2020 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 8 décembre 2020,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 05/2020
- Où le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Où le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

1. De ne pas autoriser la Municipalité à procéder aux travaux Réfection du Chemin du Brisecol et de la Route de St-Prex DP28 ;
2. De ne pas lui allouer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 515'726.05 TTC au maximum ;
3. De ne pas financer cette dépense par un emprunt bancaire de CHF 515'726.05 ;
4. De ne pas autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de CHF 515'726.05 sur une durée de 30 ans au maximum, à raison de CHF 17'200.00 par année, la première fois au budget 2022.

Refusé par la majorité. Refusé : 30, Accepté : 22, Abstentions : 7

8. Divers & Propositions individuelles

Monsieur le Président ouvre la discussion à qui voudrait prendre la parole.

Madame Viviane Rondot remarque que c'est très difficile pour les personnes âgées de ne plus s'asseoir au cimetière. Elle demande quand on y remettra des bancs?

Madame Christine Birarda répond qu'à cause des travaux, une date n'a pas encore pu être fixée.

Madame Mireille Schmid signale que le gendarme couché sur le chemin du Sècheron, à la hauteur du chemin de la Lune, est trop pentu et qu'une voiture « tape » même à 30km/h.

Monsieur Marc Genton répond que les travaux de revêtement ne sont pas encore terminés. Au printemps 2021, le creux sera nivelé et on y mettra le tapis final.

Monsieur Benedikt Schwartz remarque qu'il faudrait signaler ce problème rapidement à l'entreprise. Il voudrait au moins que l'on pose un signallement.

Monsieur Marc Genton répond qu'un panneau sera posé.

Monsieur Walter Gfeller a constaté que des poubelles publiques disparaissent dans la commune et qu'en conséquence, on retrouvait dans la nature des sachets de ramassage des crottes de chien.

Monsieur Mark Wings répond que la Municipalité prend note et va en discuter avec l'employé communal.

Madame Arlette Perret-Nissan demande si les personnes qui récupèrent l'eau de pluie pourraient avoir un compteur dans l'objectif de réduire la taxe sur l'eau claire ?

Après discussion, Monsieur Marc Genton demande qu'elle vienne en parler avec la Municipalité.

Madame Lise Cretegnay demande s'il existe un règlement sur l'éclairage autour des villas, car certains propriétaires laissent la lumière extérieure toute la nuit. Serait-il possible de fixer une heure – par exemple 22 heures – à partir de laquelle la lumière extérieure doit être éteinte ?

Monsieur Mark Wings répond que la Municipalité prend note et répondra ultérieurement.

Monsieur Alain Birarda repose la question relative à la récupération de l'eau de pluie.

Monsieur Marc Genton répond que le compteur ne tourne pas lorsqu'on utilise l'eau de pluie. La taxe est donc moins chère.

Monsieur Olivier Pasche reprend la question du creux existant à l'endroit du gendarme couché sur le chemin du Sècheron. Il dit que c'est une malfaçon, un trou. Il faudrait faire revenir l'entreprise pour corriger cela.

Monsieur Eric Rondot dit qu'il va recontacter l'entreprise pour qu'elle rebouche les trous.

Monsieur Emile Tasev demande des nouvelles du Centre Aquatique ?

Monsieur Mark Wings dit que la Société Centre Aquatique Région Morges SA va être dissoute prochainement, sans déficit.

Monsieur Emile Tasev demande si une voiture de Police Région Morges a le droit de traverser la commune de Lully ?

Monsieur le Syndic répond par l'affirmative.

Madame Edith Chabloz souhaite que l'on enlève le masque lors d'une intervention car en plus de mieux entendre les questions, on voit les sourires. Elle demande la date de distribution des sapins à Lully ?

Monsieur Mark Wings dit que les sapins seront à disposition le 18 décembre dans l'après-midi.

Monsieur Olivier Pasche dit que la déchetterie de Morges n'a pas voulu accepter ses déchets verts au motif qu'une benne à cet effet existe à Lully.

Monsieur le Syndic confirme que Lully a signé une convention sur les déchets en 2008 selon laquelle les déchets verts des Bourdons doivent être déposés dans la benne de Lully.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la séance à 21h50. Il regrette la suppression de la partie festive, qui suit généralement la séance du Conseil général, du fait de la situation sanitaire.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Les scrutateurs :



Claude PRIOR



Viviane RONDOT

Lu et approuvé le 7 mars 2021